

Séance du Conseil Municipal du 25 avril 2008

Tous les conseillers présents.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance précédente (21 mars 2008).

Monsieur le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour, concernant la commission d'appel d'offres.

Délégations et indemnités

Actions en justice - Le maire est autorisé de façon générale, si nécessaire, à ester en justice pour permettre le bon déroulement de tout dossier concernant la vie communale et à signer tout document concernant d'éventuelles actions.

Délégation de compétences - Le Conseil, à l'unanimité, délègue au Maire les compétences suivantes.

- paiement, en investissement, des factures inférieures à 1 000 € ;
- Passation de contrats d'assurance et de contrats d'entretien ;
- Signature de contrats d'emprunts et gestion active de la dette (renégociation, réalisation des contrats d'emprunts qui en résulteraient, contrats de couverture de risques de taux).

Indemnités des élus - Le Conseil attribue les indemnités aux élus à compter du 16 mars 2008, date de leur entrée en fonction.

Le Maire percevra une indemnité qui représente 17% de l'indice brut 1015.

Le 1^{er} et le 2^{ème} adjoint percevront une indemnité qui représente 5,25% de l'indice brut 1015.

Une délégation de fonction est attribuée à un conseiller municipal qui percevra une indemnité qui représente 2,7% de l'indice brut 1015.

Commission d'appel d'offres

Il y a lieu de modifier la commission d'appels d'offres qui avait été élue lors de la séance du 21 mars 2008. En effet, en vertu de l'article 22 du Code des marchés publics, cette commission doit être composée du maire ou de son représentant et de trois membres titulaires et de trois suppléants.

Président : Monsieur Daniel BROCHIER ou son représentant

Titulaires

Madame Florence CONTAT BLATRIX
Monsieur Jean-Pierre BLONDEAU
Monsieur Yves GUILLEMOT

Suppléants

Madame Isabelle PONCET
Monsieur Michel GUILLOT
Monsieur Eric BONNET

Voirie et Urbanisme

Chemin rural « A la Couillette » - Le Maire rappelle que, dans ses séances des 27 mai et 9 décembre 2005, il avait été décidé la cession d'une partie de parcelle communale au profit de l'acquéreur d'une parcelle privée voisine, au lieudit « *la Couillette* ». Lors de ces séances, l'assemblée avait émis le souhait que les chemins ruraux bordant les parcelles concernées conservent leur nature actuelle et ne soient pas appelés à devenir des voies de circulation pour des véhicules. Il informe que ce vœu n'avait pas été formalisé et propose qu'il soit officialisé. Le conseil municipal, à l'unanimité, dit que les chemins ruraux concernés sont des **sentiers** et qu'ils n'ont pas vocation à devenir des voies communales.

Le conseil est informé des déclarations de travaux et permis et construire en cours

Garage ouvert et pose d'un portail chez M. HERTRICH Yvan, Chemin de Javernaz ;

Réfection d'une toiture chez M. COSTERG Michel, Route du Tunnel ;

Création d'escaliers extérieurs (façades Est et Ouest) et ouverture d'une fenêtre chez M^{me} Gabrielle MOCQUET, Chemin du Réservoir.

Travaux 2008

Sécurité **accès de service salle des Fêtes** – L'accès à la salle des fêtes, par la porte de service Ouest, ne présente pas des conditions de sécurité suffisantes ; il est proposé de réaliser des travaux d'aménagement et de solliciter une aide auprès du Conseil Général. Le Conseil accepte les devis présentés pour un montant de 1 521,31 €.

Pose d'un **paratonnerre** : afin de protéger les bâtiments communaux, le Conseil décide de faire poser un paratonnerre sur le clocher de l'église. L'option retenue permettra la protection dans un rayon de 60 mètres, soit les principaux bâtiments de la commune : mairie/école, église, presbytère, hangar, salle des fêtes.

Eclairage public : pour optimiser la gestion du réseau en termes d'efficacité, de gestion de l'énergie et de coût, il est décidé de changer six anciens points lumineux (poste de l'Enclos, encore au néon et vapeur de mercure) et d'en ajouter un supplémentaire, chemin des Conches.

Suppression de **poteaux France-Télécom** : le Maire explique qu'en deux points du village, des supports France Télécom se trouvent implantés à moins de deux mètres d'un support EDF. Le Conseil décide la suppression de deux supports France Télécom, rue du Canal et rue du Café, et accepte le devis de France Télécom pour un montant de 1 074,09 €.

Panneaux **sentier karstique** : deux panneaux du sentier karstique situés près de la Chapelle des Conches sont à remplacer. Un panneau sera pris en charge par le syndicat du Suran et le second sera financé par moitié par la commune et par moitié par l'AGEK.

Des devis sont attendus pour le **Monument aux morts** (travaux de restauration), le **cimetière** (regroupement des morts pour la France dans un carré dédié), la **bibliothèque** (aménagement d'un placard de rangement).

Le choix des modifications à apporter à la **station d'épuration** pour en améliorer le fonctionnement est encore à affiner. Le **schéma directeur d'assainissement** devrait pouvoir être débattu dans une prochaine séance.

Questions diverses

Les différentes structures intercommunales se mettent en place ; la CCTER est présidée par Bruno Pénichon, conseiller municipal à Saint Etienne du Bois (Daniel Brochier en est le 1^{er} vice président) ; le syndicat des Eaux Ain Suran Revermont est présidé par Pierre Bailloud, Maire de Meillonas, le syndicat intercommunal d'entretien et d'aménagement du Suran est présidé par Christian Goutte, Maire Adjoint de Neuville sur Ain ; le syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain est présidé par Jean François Pelletier, Maire de Saint Cyr sur Menthon, le syndicat des collèges doit se réunir le 6 mai prochain pour désigner son président.

La convention est reconduite avec la S.P.A.

A partir de la rentrée 2008/2009, la semaine scolaire se fera sur 4 jours pour toutes les écoles, sans modification des périodes de vacances ; il n'y aura donc plus école le samedi matin.

Suite à l'interpellation par la commune et les syndicats agricoles, une réunion a été organisée à Drom pour alerter les pouvoirs publics sur le problème de la surpopulation de campagnols.

Le collège de Ceyzériat sera opérationnel en septembre 2008 ; les cours se dérouleront entre 08 H 00 et 17 H 00. Sept circuits et une navette seront mis en place pour effectuer le transport des élèves. Les collégiens de Drom seront ramassés à 7 H 34 pour arriver à 7 H 45 au collège ; le soir, ils seront de retour à 17 H 16 (12 H 16 le mercredi).

La société RIVAT, propriétaire du site de l'ancienne carrière GUINET DERRIAZ, a demandé une autorisation pour exploiter le stock de matériaux existant dans le cadre du chantier de la ligne TGV Bourg-Genève.

Le prochain recensement de la population devra être organisé début 2009 à Drom.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a envoyé plusieurs courriers à la poste, en alertant les pouvoirs publics et les associations d'élus, pour signaler des problèmes dans la distribution du courrier.

Le Caporal Chef Bernard Larruat a fait part de sa démission du corps des sapeurs pompiers de Drom ; le sapeur Bruno Aviet est volontaire pour assurer l'intérim à la direction du C.P.I.

Prochaine réunion : le mercredi 4 juin 2008 à 20 H 30